

Repensons l'avenir du tennis professionnel au parc Jarry

La CAP Jarry a publié une lettre d'opinion dans [La Presse le 13 août 2025](#).

« Repensons l'avenir du tennis professionnel au parc Jarry »

Alors que la folie Vicky s'est emparée du stade de Tennis Canada à Montréal, avec raison on ne peut que se réjouir de ses victoires exceptionnelles. On aime le tennis professionnel à Montréal !

Dans la foulée des célébrations de l'édition 2025, on aime moins, qu'encore une fois, Tennis Canada annonce une nouvelle phase d'agrandissement de ses installations au parc Jarry : ajout de nouveaux courts extérieurs, construction d'un deuxième court secondaire et installation d'un toit sur le court central.

Ces ambitieux et coûteux projets d'agrandissement suscitent des inquiétudes légitimes chez de nombreux usagers et usagères du parc ainsi que des résidents et résidentes des quartiers voisins.

Ils nous forcent à réfléchir à une question importante : ne serait-il pas temps de repenser l'avenir du tournoi de tennis professionnel à Montréal, à l'échelle du parc... et de la ville ?

Rappelons que depuis son implantation au parc Jarry en 1981, Tennis Canada n'a cessé d'augmenter son emprise avec des phases de développement en 1995, 2001, 2004 et 2010. Après chaque nouvelle phase, les autorités assuraient que les installations avaient atteint leur « maturité ». Et pourtant, encore une fois en 2025, de nouveaux arguments surgissent : le tournoi grandissant, il faut faire face aux pressions des autres villes hôtes et des riches pays pétroliers qui veulent se doter d'un tournoi.

Or le parc Jarry n'est pas un terrain vague ; ce parc est un joyau vert situé en plein cœur de certains des quartiers les plus densément peuplés de Montréal, parmi les plus vulnérables et les plus affectés par les îlots de chaleur. Chaque nouvelle phase d'expansion de Tennis Canada gruge un peu plus le parc : occupation de l'espace public, tant en durée qu'en superficie et en hauteur, augmentation de la bétonisation et de l'ampleur du bâti, augmentation de la circulation automobile, pression négative sur la qualité du parc, sur la vie de quartier et sur le contact avec la nature pour une population qui souffre déjà d'iniquité environnementale. Il faut le dire : le calme et le libre usage du parc fréquenté annuellement par plus d'un million d'usagers doivent être sauvegardés !

Bref, l'acceptabilité sociale n'y est plus pour continuer d'adapter le parc à un tournoi toujours plus gros ; il est venu le temps de penser autrement !

Plutôt que de tenter de tasser un tournoi de plus en plus ambitieux dans un site trop exigü, pourquoi ne pas envisager une relocalisation – partielle (avec un site satellite) ou complète – vers un lieu plus adapté ? Le Parc olympique, par exemple, dispose déjà d'infrastructures de calibre international, d'un grand stade, bientôt muni d'un toit, d'un bon accès en transports en

commun et de la capacité d'accueil nécessaire. Des exemples ailleurs dans le monde, comme celui du tournoi de Miami qui a quitté Crandon Park pour un site mieux adapté, montrent qu'il est possible de protéger nos parcs tout en faisant rayonner le sport de haut niveau.

Et si on décidait de miser strictement sur des installations au parc Jarry, il faudrait alors penser à un tournoi à échelle plus humaine comme un Master 500 comme à Rio, Vienne, Barcelone et Munich.

Cette réflexion dépasse le tennis professionnel et les retombées économiques des grands événements internationaux. Elle concerne la vision que nous avons de nos espaces verts publics, de leur accessibilité, de leur vocation et de leur avenir. Elle concerne le type de ville dans laquelle nous voulons vivre et faire grandir nos enfants.

Ensemble, il est possible de bâtir un projet porteur, équitable et respectueux de l'environnement et de la collectivité. Nous invitons Tennis Canada, les élus et élus de Montréal, de Québec et d'Ottawa, ainsi que les citoyennes et citoyens à se joindre à une réflexion ouverte et ambitieuse, pour que nous puissions transmettre aux générations futures un parc Jarry dont nous serons fiers. »

Nous sommes à une époque où la polarisation s'invite rapidement dans les débats; certains commentaires au sujet de notre lettre publiée dans *La Presse* le 13 août dernier l'illustrent bien. Si vous croyez que le tournoi professionnel de tennis est un événement important pour Montréal, vous devez acquiescer systématiquement à toutes les demandes de Tennis Canada. Si vous posez des questions, si vous proposez d'autres options, si vous soulevez des incohérences et des iniquités, ce n'est pas seulement louche, c'est que vous voulez, sans le dire vraiment, la disparition du tournoi.

Nous n'adhérons pas à cette vision binaire. Nous croyons, comme nous l'indiquions dans la lettre citée plus haut, à des compromis, des solutions inventives, parfois hors des sentiers battus, qui protègent nos parcs tout en faisant rayonner le sport de haut niveau. C'est en travaillant ensemble, aussi bien avec les personnes qui connaissent bien les enjeux des tournois internationaux, celles familières avec les grands bénéfices des parcs urbains, celles qui fréquentent le parc, celles qui vont payer les factures, que nous pourrions concilier ces différentes préoccupations.

On célèbre toujours le centenaire du parc Jarry

Anneau magique : 14 août 2025

Magnifique ! Libre ! Multiforme !

Plus d'une centaine de personnes, jeunes et moins jeunes ont participé à l'Anneau magique.

Grande fresque pour célébrer le centenaire du parc, une œuvre citoyenne de cocréation en compagnie des artistes visuels [Carolina Espinosa](#), [Obed José \(alias ego\)](#), [Hemma Lagadec](#), [Myriam Simard-Parent](#) et [Vanessa Yanow](#).

La journée s'est terminée en musique avec le DJ set de Tupi Collective et leur vélo Tupicycle.





Journée Découvertes et Expérimentations - samedi 23 août

Durant la Journée Découvertes et expérimentation, nous avons bougé avec Cardio Plein-Air, le Club Ultimate Villeray Montréal, Tennis Canada et le yoga de Mélissa, assisté à un sauvetage à la piscine (simulation) avec son équipe de maîtres-nageurs, visité les toutes nouvelles installations de notre chalet du parc et découvert la richesse de la canopée avec Jerry Bull et du patrimoine architectural du parc et de son voisinage avec Claude Dauphinais.

La journée s'est terminée avec un grand chant collectif animé par Choeur de Loups.



La piscine et la pataugeoire du parc : veut-on noyer le poisson ?

La Ville a présenté la plus récente proposition du plan directeur du parc le 11 juin 2025 <https://www.youtube.com/watch?v=7XPmaZYSgv4>. À la suite de cette séance d'information, la Ville a complété la documentation en publiant les questions recueillies à ce moment et leurs réponses.

La plus grosse modification de cette proposition (et la plus coûteuse de tout le plan directeur) est la démolition de la piscine et de la pataugeoire et la création de nouveaux bassins dans le stationnement le long de la rue Jarry. Malheureusement, nous trouvons que plusieurs éléments des réponses de la Ville aux questions concernant les installations aquatiques du parc sont partiels, faibles, quelquefois incohérents avec des informations fournies auparavant par la Ville. Nous reproduisons les questions et les réponses associées aux bassins du parc ainsi que nos commentaires (en rouge, souvent des éléments factuels) afin d'enrichir notre réflexion.

OK c'est long mais on parle de changements pour plusieurs dizaines d'années à venir !

Ce qu'on doit retenir : La démolition de la pataugeoire et de la piscine olympique pour construire un tout nouveau pôle aquatique sur le site du stationnement le long de la rue Jarry n'apporterait pas une augmentation de service significative pour la collectivité (de petits avantages à certaines personnes, de petits inconvénients à d'autres), faciliterait de manière limitée les opérations, ferait perdre le bassin de dimensions olympiques, les plongeoirs, ainsi que l'environnement végétalisé et serein de la piscine, ne conduirait pas à un bris de service mais conduirait à une facture beaucoup plus importante et à un impact négatif beaucoup plus grand sur l'empreinte écologique des mises à niveau.

PÔLE AQUATIQUE

13 - Pourquoi refaire la piscine ?

La création de ce nouveau Pôle aquatique vise à regrouper toutes les installations en un seul lieu, afin de simplifier les opérations (ex: surveillance des installations, entretien, etc.) et d'améliorer l'expérience de visite, notamment celle des familles avec des enfants de différents âges.

Il y a un avantage pour certaines familles avec des enfants d'âges différents d'avoir la pataugeoire près de la piscine. Cependant, d'autres familles ont un autre rituel : « Les enfants se promènent entre la pataugeoire et l'aire de jeux, ça me facilite la vie quand c'est un à côté de l'autre », écrit Marie-France dans notre page commentaire. Donc, on parle de petits avantages pour certains, de petits désavantages pour d'autres, pour les deux configurations. Il faut rappeler que la majorité des répondants n'étaient pas favorables au regroupement de la pataugeoire et de la piscine lors du sondage d'intérêt *Mon parc de rêve* réalisé par la Ville de Montréal. La création d'un pôle aquatique devrait apporter aussi de petits avantages concernant les opérations. Ces avantages sont certes limités, car ça fait environ 60 ans qu'on fonctionne avec la pataugeoire et la piscine séparées d'environ 300 mètres. De plus, les professionnels ont eu à réfléchir régulièrement sur le plan directeur du parc Jarry au cours des dernières années; quelles observations ont été faites ? Dans les propositions de plan directeur de 1989 et de 2005, qui donnent plusieurs actions d'aménagement à entreprendre, la relocalisation de la piscine et/ou de la pataugeoire n'est jamais proposée, confirmant que les avantages opérationnels de réunir les deux bassins sont limités et loin d'être prioritaires. On peut donc s'interroger sur le fait que le Service des grands parcs tienne mordicus cette fois-ci à la création du pôle aquatique.

Tous les espaces du Pôle aquatique seront conçus pour être universellement accessibles. Cette initiative vise à offrir des aménagements de qualité, sécuritaires, inclusifs et judicieusement intégrés à l'environnement existant.

Si on choisit plutôt de rénover les installations actuelles, on peut aisément aussi les rendre universellement accessibles.

Le nouveau pôle aquatique deviendra un lieu de rassemblement accueillant pour la communauté, tout en comblant certains besoins actuels du parc, notamment par l'ajout d'un pavillon quatre saisons avec toilettes.

Présentement, les deux toilettes quatre saisons, celles du chalet et celles du bâtiment de soccer, sont toutes deux dans le nord du parc. L'ajout de toilettes quatre saisons supplémentaires au niveau du stationnement le long de la rue Jarry se ferait aussi dans le secteur nord du parc, ce qui est loin d'être idéal. Les gens dans le secteur de l'étang ou du parc à chiens seraient alors à une grande distance des toilettes. L'ajout de toilettes quatre saisons dans le pavillon des baigneurs actuel serait dans un emplacement beaucoup plus central et plus complémentaire à celles existantes.

Rappelons également que la piscine et le pavillon des baigneurs datent de 1962 : les installations actuelles sont dans un état de désuétude avancé avec un taux d'occupation supérieur à la limite quotidienne.

L'audit le plus récent de la piscine obtenu date de 2017. On y lit : « Notre inspection nous a permis de constater que dans l'ensemble les installations sont conformes aux normes en vigueur. (...) La piscine a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2007 et nous avons pu constater que les équipements installés lors de cette rénovation sont encore en bon état et pourront être conservés pour encore plusieurs années de service. » Dans une analyse spécifique au béton de la piscine, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal conclut : « Nous recommandons la reconstruction du deuxième et troisième tiers de la partie peu profonde et de la partie en pente avec le changement des joints d'expansion ». On ne parle même pas d'une reconstruction totale !

La pataugeoire, qui date de 1986, opère selon un système empli-vide qui ne répond plus aux normes actuelles. Un système empli-vide est un bassin sans système de recirculation ou de filtration, qui consiste à remplir et vider quotidiennement une pataugeoire afin de maintenir une qualité d'eau acceptable. Ce type de système, aujourd'hui considéré comme obsolète, ne répond plus aux normes sanitaires et de sécurité en vigueur, et doit être remplacé par un système automatisé avec filtration et chloration continue.

L'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire peut être fait à son emplacement actuel ou lors de son déménagement.

14 - Est-ce vrai que la piscine va changer d'emplacement et pourquoi ?

Oui. Il est prévu de déplacer la piscine vers un nouvel emplacement et d'aménager un nouveau Pôle aquatique.

Des études exhaustives ont été réalisées et ont soulevé des enjeux majeurs quant à la construction du nouveau Pôle aquatique sur le site actuel :

- un bris de service de 3 à 4 ans, le temps que les travaux soient exécutés;
À la suite d'une question sur cette durée lors de la séance d'information, Rémy-Paul Laporte, architecte, répond : « L'exécution même du projet, en principe, devrait prendre 2 ans, voire 3 (...) je corrigerais en disant qu'on est plus de l'ordre de 2 à 3 ans. On se donne toujours une marge. » À titre de comparaison, la Ville prévoit une durée de 13 mois, soit du printemps 2025 jusqu'à l'été 2026, pour les travaux concernant la réfection de la piscine du parc Saint-Georges dans l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles, au coût de 7,4 millions \$, impliquant la mise aux normes du système de filtration, la démolition et la reconstruction des bassins (pataugeoire et piscine olympique), la réfection du massif électrique et la reconstruction partielle du pavillon des baigneurs !
- un grand nombre d'arbres matures qu'il serait nécessaire d'abattre pour permettre l'agrandissement;
Les propositions précédentes du plan directeur préconisaient de déplacer la pataugeoire près de la piscine. En mettant de l'avant cette option, Marie-Claude Séguin, cheffe de division au Service des grands parcs écrivait : « Aucun arbre ne sera abattu, certains seront transplantés et les catalpas matures demeureront sur place. L'aire de

pique-nique adjacente sera bonifiée et arborée. » L'administration municipale nous dit donc une chose et son contraire, tout dépendant du projet qu'elle veut mettre de l'avant, ternissant la crédibilité de la démarche.

- une topographie qui limite l'extension du Pôle aquatique avec, notamment, la butte de glisse qui doit être conservée;

Une étude architecturale réalisée pour la Ville a permis de constater qu'il est possible d'agrandir ou de construire une annexe au pavillon des baigneurs sans détériorer sa facture architecturale. L'étude typologique, réalisée en 2021, a démontré que ce type de pavillon est modulable afin de combler les besoins grandissants.

- un roc peu profond et irrégulier qui représenterait un défi technique et financier lors des travaux;

Puisqu'on mentionne le défi financier, il est clair que déplacer la piscine et la pataugeoire dans le stationnement coûterait beaucoup plus cher que de faire le pôle aquatique au site de la piscine, même si on doit creuser un peu de roc pour faire la pataugeoire qui n'a qu'environ 40 cm de profondeur; parler d'un défi technique en 2025 est certainement exagéré. La solution la plus économique, qu'on ne doit pas rejeter d'emblée, est de mettre à niveau la pataugeoire et la piscine à leur emplacement actuel respectif.

- un accès limité (peu d'arrêts d'autobus à proximité, difficulté d'installer un débarcadère, pas de lien cyclable possible, proximité de résidences qui seraient affectées par des nuisances sonores durant le chantier);

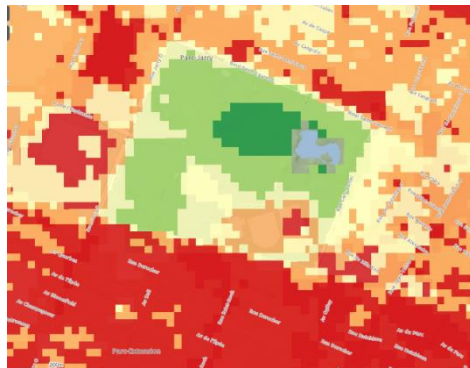
Selon le sondage *Mon parc de rêve*, seulement 2 % des gens qui fréquentent le parc viennent en autobus. Au-delà de 80 % des gens viennent à pied ou à vélo. En fait, le déplacement de la piscine dans l'extrémité nord du parc, loin des secteurs densément peuplés, viendra réduire l'accès à la piscine car plusieurs devront traverser complètement le parc pour atteindre la piscine.

Pour ce qui est de ceux qui viendraient en voiture, la convention avec Tennis Canada - Stade Jarry de 2021 indique que Tennis Canada doit « permettre l'utilisation gratuite du stationnement asphalté compris dans la propriété superficielle (...) aux utilisateurs de la piscine, sauf pendant les Internationaux de tennis du Canada ». Ce stationnement est à un peu plus de 100 mètres de l'entrée de la piscine et un chemin asphalté existe déjà entre le stationnement et l'entrée de la piscine.

- un emplacement dans un secteur « pittoresque » du parc que l'on souhaite protéger et valoriser;

La présence de la piscine contribue justement à valoriser ce secteur. En fait, la piscine vient partiellement contrebalancer l'îlot de chaleur associé aux installations de Tennis Canada.

De plus, dans les versions précédentes de proposition de plan directeur, le parc à chiens devait déménager sur le site du stationnement le long de la rue Jarry afin de limiter les nuisances sonores pour les résidents du voisinage, une relocalisation impossible avec celui des bassins aquatiques, Cette idée permettait aussi d'agrandir le secteur pittoresque.



Îlots de chaleur – 6 juillet 2023.

<https://bter.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/>

- un emplacement éloigné des autres plateaux sportifs;

Ces deux derniers points découlent d'une mauvaise compréhension des professionnels du Service des grands parcs quant à la nature des activités de baignade et de nage. La baignade est une activité de détente qui bénéficie de l'environnement végétal et du calme actuel près de la piscine publique du parc. La déplacer près de zones plus actives (skatepark, soccer, stationnement, rue Jarry) nuira grandement à cette vocation. Lors du sondage *Mon parc de rêve*, l'ajout de zones ombragées était, de loin, l'équipement supplémentaire le plus désiré (58 % des répondants). Lors du sondage de février 2022, la moitié des réponses privilégie la réalisation de la piscine intégrant une végétation et des espaces de détente. C'est ce qu'offre la piscine présentement. Ça prendrait une vingtaine d'années avant que les petits arbres plantés autour du nouveau pôle aquatique puissent fournir une zone de repos ombragée. De plus, à cause de la limite d'espace, la piscine sera de taille restreinte. Dans la proposition de plan directeur de 1989, la baignade et la pataugeoire étaient associées à la section *La détente*. Dans celle de 2005, la piscine était associée à *L'étang et sa périphérie qui occupe le secteur de détente et d'agrément*. Même dans la proposition de plan directeur de 2021, le déplacement de la pataugeoire près de la piscine était présenté comme *Les usages au bon endroit*. On conclut donc que les professionnels du Service des grands parcs avaient autrefois une meilleure compréhension de la nature des activités de baignade et de natation. De toute manière, ce type de regroupement est arbitraire et ne justifie pas le déplacement de la piscine.

- une connexion difficile au réseau électrique depuis la rue Gary-Carter.

En revanche, le nouveau site proposé dans le plan directeur représente un grand nombre d'avantages :

- le maintien des services de la piscine à la population durant la période de construction du Pôle aquatique;

Ceci est l'avantage le plus important. On peut, cependant, minimiser le bris de service en planifiant de manière compétente les travaux. Comme mentionné plus haut, il est prévu par l'Arrondissement de Pointe-aux-Trembles que des travaux similaires concernant la piscine du parc Saint-Georges soient effectués en 13 mois.

- une occasion de verdir un site très minéralisé et très peu arboré. Le plan prévoit la création de nombreuses zones plantées et résilientes avec la plantation de plus de 150 arbres à grand déploiement pour lutter contre l'îlot de chaleur que représente le stationnement;

Nul besoin de créer un pôle aquatique pour verdir le stationnement; on peut faire de très beaux projets de verdissage dans cet espace.

- un terrain plat et un roc profond (8m) et régulier qui facilite la construction;
Avec, cependant, une faible portance de sols.
- un secteur où se déroulent déjà des activités programmées : la partie quatre saisons du pavillon pourra soutenir les activités saisonnières comme le ski de fond ou le patin.
- une meilleure accessibilité grâce à un lien direct avec la rue Jarry ouest (présence d'un arrêt d'autobus juste en face, d'un débarcadère, d'un stationnement écoresponsable et d'un lien cyclable qui pourrait être prolongé jusqu'au parc);

Comme mentionné plus haut, les gens viennent au parc en grande majorité à pied ou à vélo – la piscine est la deuxième destination du parc la plus populaire pour les cyclistes, après le bassin. La circulation à vélo sur la rue Jarry est plutôt aventureuse, ce qui fait que les points d'accès au parc par la rue Jarry (entre les terrains de soccer et de baseball, au niveau des terrains de soccer, vers le stationnement ou au niveau de la traverse piétonne - zone scolaire) sont les moins utilisés par les cyclistes (sondage sur la cohabitation des différents modes de déplacement dans le cadre de l'actualisation du plan d'aménagement du parc Jarry, novembre 2022).

- Un secteur à distance des zones résidentielles;
Dans le projet de relocalisation de la patinoire près du site actuel de la piscine, le Service des grands parcs indiquait ceci comme avantage « On se rapproche de la concentration des résidents à proximité du parc. » Encore ici, l'administration nous dit une chose et son contraire.
- Une connexion facile au réseau électrique depuis la rue Jarry.

1 - Avec l'aménagement du nouveau Pôle aquatique à côté de l'espace de stationnement, est-ce qu'un aménagement paysager conçu pour minimiser la vue sur l'espace bétonné est prévu ?

Oui, un aménagement paysager soigneusement conçu est prévu pour minimiser les vues sur le stationnement adjacent au nouveau Pôle aquatique Jarry. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du cadre du parc et de réduction des impacts visuels et environnementaux. Des vues dégagées sur les points d'intérêts du parc, notamment la préservation de la vue vers le Mont-Royal et vers la plaine centrale qui demeure des composantes emblématiques du site.

On retrouve, au premier plan de la vue sur le mont Royal, une forêt de grands lampadaires. Afin de préserver la vue dégagée sur le mont Royal du site du stationnement, on peut se demander si ces lampadaires seraient éliminés afin d'offrir une vue intéressante sur la montagne.



6 - Le bâtiment de la piscine actuelle est considéré patrimonial. Qu'advient-il de cet immeuble quand la piscine aura changé de place ?

Le bâtiment de la piscine actuelle du parc Jarry n'est pas reconnu comme patrimonial. Toutefois, il possède un intérêt documentaire, notamment en tant que témoin de la conception et de la construction des piscines publiques à une époque marquée par des valeurs sociales et contextuelles propre à cette période. Une évaluation approfondie de son potentiel de conservation et/ou de transformation sera réalisée. Cette étude permettra de prendre une décision éclairée, respectueuse du contexte qui prendra en compte des scénarios qui pourraient inclure la réutilisation, la reconversion ou si nécessaire, le démantèlement dans une logique de valorisation du patrimoine paysager du parc Jarry.

Comme mentionné, une étude typologique a déjà été faite en 2021 et indique que ce type de pavillon est modulable afin de combler les besoins grandissants.

7 - Concernant le nouveau Pôle aquatique et l'ajout de deux bassins, prévoyez-vous d'en réserver une exclusivement à la nage en longueur et l'autre au grand public ?

Il n'est pas prévu de réserver un bassin exclusivement à la nage en longueur. Actuellement, la piscine permet cette activité uniquement les lundis, mercredis et jeudis, de 7 h à 9 h. Avec les deux bassins, il sera possible d'élargir les plages horaires disponibles pour la nage en longueur, idéalement tous les jours et à différents moments de la journée.

Le pôle aquatique comportera deux bassins, un actif et l'autre récréatif :

- Un bassin actif sera conçu pour répondre aux besoins des amateurs et amatrices d'activités aquatiques dynamiques. Il offrira une profondeur variée permettant la pratique de la natation libre, des entraînements sportifs, de l'aquaforme, du water-polo,

de la natation artistique ainsi que des cours de mise en forme et de formation pour sauveteurs. Ce bassin comprendra huit couloirs de nage de 25 mètres, une rampe d'accès universelle et des ancrages pour l'installation de câbles de séparation.

- Un bassin récréatif qui lui privilégiera une approche inclusive avec une longue plage en pente facilitant l'accès aux jeunes enfants et aux personnes en situation de handicap. Il permettra la baignade familiale, la natation scolaire, la natation parent-enfant, ainsi que diverses activités aquatiques comme l'aquaforme et les cours de mise en forme. Quatre couloirs de nage de 25 mètres seront également disponibles pour la natation libre.

Un des aspects complètement occultés durant la présentation est la perte de la piscine olympique. Le parc Jarry possède une piscine olympique (50 mètres) avec des plongeoirs, une richesse pour la communauté montréalaise. La nage dans un grand bassin permet de développer sa technique, son endurance aérobique et sa vitesse. Dans un couloir achalandé, une piscine de 50 mètres réduit les dépassements de nageurs de différentes vitesses, permettant une nage ininterrompue sur une plus longue période et réduisant les risques de collisions. Elle réduit aussi la congestion aux extrémités. Un bassin plus grand est plus polyvalent; rappelons, par exemple, que la dimension d'un bassin en water-polo est de 30 mètres pour les hommes. Finalement, les baigneur.euses en général se sentent plus à l'aise dans une grande piscine à cause de son étendue. Sa disparition telle qu'elle semble prévue dans les plans représenterait une perte considérable. Cette préoccupation majeure oubliée de la réflexion faite par le Service des grands parcs découle directement de l'absence de consultation auprès des utilisateur.trices.

8 - Quels sont les orientations et les objectifs pour la construction des nouveaux pavillons, par exemple celui de la piscine ?

Le pavillon des baigneurs offrira aux utilisateurs et utilisatrices des locaux fonctionnels, sains, sécuritaires et adaptés à toutes les conditions (universellement accessibles) tout en proposant des espaces adéquats pour les sauveteurs et opérateurs des piscines. La proposition architecturale sera sobre et intégrée au contexte du parc et offrira des services aux multiples activités sportives du secteur nord du parc. Le but est aussi que les bâtiments répondent plusieurs besoins dont ceux d'avoir accès à des toilettes quatre saisons.

Comme mentionné plus haut, l'ajout de toilettes quatre saisons dans le pavillon des baigneurs actuel serait dans un emplacement beaucoup plus central et plus complémentaire à celles existantes.

9 - Allez-vous conserver des tremplins dans le nouveau Pôle aquatique ?

Le nouveau Pôle aquatique du parc Jarry ne comprendra pas de tremplins. Cette décision s'inscrit dans une volonté de proposer un aménagement plus inclusif, convivial et sécuritaire, qui favorise une diversité d'activités accessibles à un plus grand nombre d'usagers et usagères, quel que soit leur âge ou leur capacité.

Comme le note Georges qui a laissé un commentaire sur notre page : « Dans l'effort de diversité et d'inclusion nos élus ont oublié d'inclure les nageurs. » Pour ceux-ci, les plongeoires sont très populaires et utilisés. Ils ajoutent un élément ludique qui attire plus de baigneur.ses, en particulier les adolescent.es et jeunes adultes. De plus, le plongeon développe la coordination, la souplesse et la force musculaire et peut motiver certains à venir nager ou pratiquer régulièrement cette activité. Les plongeoires de 1 mètre conservent le côté ludique tout en réduisant les enjeux de sécurité.

L'ajout de tremplins nécessite des bassins de très grande profondeur, ce qui implique un volume d'eau considérable à filtrer, avec des impacts importants sur les ressources et sur l'entretien.

Depuis plus de 50 ans, il a été possible d'approvisionner la piscine en eau. Et ceci se fait à un coût raisonnable; le budget d'entretien et d'opération de la piscine était en 2024 de 135 800 \$. On peut comparer ceci aux 2,1 millions \$ donnés à chaque année à Tennis Canada pour l'offre d'un minimum de 60 000 heures de tennis par année aux Montréalaises et Montréalais. Il existe une marge importante de rééquilibrage budgétaire afin d'offrir, de manière équitable, des expériences positives à tous ceux et celles qui pratiquent les diverses activités offertes dans le parc.

De plus, les zones de plongeurs sont d'après les statistiques de la piscine Jarry, le lieu où les interventions des sauveteurs sont le plus fréquentes, ce qui soulève des enjeux de sécurité, de surveillance accrus et de disponibilité du personnel sauveteur.

Les interventions fréquentes confirment la popularité de cette activité. Il serait intéressant de diffuser les données concernant les accidents liés aux plongeoires afin de mieux cerner ce qu'entend la Ville par des « enjeux de sécurité ».

Le contrôle du phragmite dans l'étang : une lutte citoyenne ?

La CAP Jarry vous invite à répondre à un sondage mené par le Centre d'écologie urbaine mandaté par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SPGMRS) de la Ville de Montréal. Ce sondage permettra d'identifier les conditions nécessaires à l'implication de la population dans la lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans les grands parcs de l'île de Montréal. Le phragmite est le principal EVEE dans notre parc.

Vous êtes impliqué-es dans un parc ou un espace vert de Montréal ?



Participez avant le 21 septembre 2025 à un sondage sur l'implication citoyenne dans la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans les grands parcs de l'île de Montréal. Courez la chance de gagner une paire de billets de l'Espace pour la vie.

Le questionnaire peut être rempli en français ou en anglais sur [ce lien](#).

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

P.S. Veuillez noter que vos réponses à ce sondage seront traitées par notre partenaire, le Centre d'écologie urbaine, en concordance avec leur Politique de protection des renseignements personnels.

Les beautés discrètes du parc Jarry - 8

L'été tire à sa fin, mais de magnifiques journées douces restent à venir et, pour un temps encore, une joyeuse effervescence de promeneurs, pique-niqueurs, flâneurs et sportifs fera vibrer le parc. Du côté des arbres, après la frénésie printanière, le feuillage se balance au gré du vent tout l'été, en attendant les grandes métamorphoses de l'automne. Pas nécessairement la période la plus trépidante pour observer des transformations spectaculaires de la canopée...

À moins de chercher du côté des fruits qui se développent sur les branches. Faute de pommiers, poiriers ou pruniers pour combler cet appétit de nouveauté au parc, j'y ai fait d'autres trouvailles étonnantes ! Et parmi elles, la métamorphose fascinante des glands de chênes a copieusement nourri ma curiosité ! Dans la célèbre fable de La Fontaine, *Le chêne et le roseau*, « le petit roseau qui plie mais ne rompt pas » m'avait toujours semblé plus sympathique que le gros chêne suffisant. Or, observer la croissance de ces petits chênes en devenir a fait croître mon estime pour cet arbre admirable, dont quatre vénérables représentants montent la garde depuis des décennies dans la plaine centrale du parc.

Chênes rouges, feuilles pointues et chapeau bas

On trouve au parc quelques centaines de chênes de plusieurs espèces différentes. Un grand nombre sont des chênes rouges d'Amérique, essence la plus commune au Québec. Leurs glands, comme tous ceux du groupe des chênes rouges, mettent deux ans à mûrir.



En juin de leur deuxième année, bien dissimulés parmi les feuilles, les glands ressemblent à de petits boutons bruns bordés d'écailles. Ils habillent joliment les branches lorsqu'ils forment une chaîne sur les rameaux. Les arbres plus âgés portent en général davantage de fruits, et leur production, cyclique, est très variable d'une année à l'autre.

La petite coupe écailleuse à la base du gland, qui évoque aussi une coiffe insolite vue d'un autre angle, s'appelle la cupule. Cette structure, propre au chêne, relie le fruit à la branche et contribue à le protéger. Chapeau rond, petit béret ou gros bonnet, l'allure du couvre-chef varie selon les espèces, tout comme la forme de leurs feuilles. Parmi les quatre chênes indigènes du Québec, seul le chêne rouge possède des feuilles à lobes aigus, généralement de sept à neuf, et se terminant par une pointe acérée.



Le parc abrite aussi quelques chênes des marais, dont l'aire de répartition naturelle s'étend du sud de l'Ontario jusqu'au centre-est des États-Unis. Leurs feuilles comptent de cinq à sept lobes pointus et des sinus plus profonds, comme on le voit sur la dernière photo de cette chronique.

Les fruits se développent rapidement au cours de l'été. La coque passe par des tons de vert avant de devenir brune, et sa forme, de plus en plus généreuse, prend une allure vaguement réconfortante au fil des semaines. À maturité, la cupule, qui ne recouvre plus

qu'environ un quart du gland, pourra laisser tomber sans scrupule son petit protégé.

Chênes à gros fruits, feuilles arrondies et coiffes rebelles

Les chênes à gros fruits, autres arbres indigènes du Québec, sont aussi très nombreux au parc. Ils font partie du groupe des chênes blancs, dont les feuilles présentent des lobes arrondis.



J'ai été fort étonnée en découvrant leurs fruits pour la première fois, car ils sont bien différents de ceux du chêne rouge dont l'image est souvent utilisée pour symboliser les glands. Considérés comme les plus gros produits par les chênes d'ici, ils sont plutôt mignons au début de l'été avec les quelques mèches rebelles qui commencent à s'échapper de leur cupule.

Mais c'est au retour des vacances, alors que je ne les avais pas revus depuis quelques semaines, que ces glands m'ont réservé la plus étonnante des surprises ! Je découvre une coiffe devenue volumineuse et curieusement ébouriffée. Avec son allure rappelant vaguement la crinière d'un lionceau, elle semble impressionner aussi les coccinelles !

À maturité, la cupule de cette espèce recouvre souvent plus de la moitié du fruit, et parfois presque entièrement.



Chênes pédonculés, feuillage varié et fruits suspendus

Originaire d'Europe, le chêne pédonculé appartient au groupe des chênes blancs. Il a été introduit chez nous pour ses qualités ornementales et sa rusticité. Au parc, on trouve des cultivars au port colonnaire, à la silhouette étroite et élancée. Leurs feuilles aux lobes arrondis présentent des formes diverses.

On distingue surtout les chênes pédonculés par leurs glands suspendus à une fine tige qui les rattache aux rameaux. Déjà, en juin, on voit très bien le long cordon qui relie à la vie ces petits chênes en devenir.

La transformation des glands du chêne pédonculé est elle aussi phénoménale. En août, ils sont devenus méconnaissables ! Suspendus aux branches comme des petites lanternes surmontées d'un béret en tricot, ils se colorent d'un beau vert tendre légèrement lustré. À maturité, leur coque se distingue par une forme plus allongée que celle des autres glands.



Mais tous ces glands fort jolis sont-ils comestibles ?

Oui, mais... Ils doivent d'abord être préparés correctement, habituellement par trempage ou ébullition, afin d'éliminer les tanins qui leur donnent un goût amer, peuvent irriter l'estomac, et même s'avérer toxiques si consommés en grande quantité. C'est particulièrement vrai pour les glands de chênes rouges qui en contiennent beaucoup. Très prisés par les tanneries pour cette raison, ces arbres furent abattus en grand nombre au 18^e siècle.

Les glands du chêne à gros fruits, plus faibles en tanins, sont parmi les plus doux à consommer. En Amérique du Nord, certains peuples autochtones utilisaient les fruits du chêne comme un aliment de base, et d'autres s'en servaient plutôt comme complément, surtout en période de disette.

Dès la fin août, les glands se détachent des branches en grand nombre et, au pied des arbres plus garnis, forment un tapis qui craque sous les pas. Avant même la maturité complète des fruits, le vent et les animaux en accélèrent la chute. Plus tolérants aux tanins que les autres, les écureuils en particulier s'activent fébrilement sur les branches pour y faire leurs emplettes ! Bien qu'ils préfèrent les glands moins amers pour les manger sur-le-champ, ils font provision de ceux du chêne rouge pour consommation future, leur teneur en tanin diminuant avec le temps et le froid.

À défaut d'une multitude de glands dans les arbres, vous pourrez vous consoler en admirant les chaudes couleurs et les tons cuivrés que les feuilles de chêne nous offriront bientôt, ajoutant leurs voix distinctes à la flamboyante symphonie automnale.



Bon début d'automne !

Jeannine Marsan

Suivez nos actualités via notre [page Facebook](#).

Célébrez les 100 ans du parc Jarry !

Devenez membre, c'est gratuit et cela permet à l'association de parler plus fort au nom de la communauté des amoureux du parc Jarry. **Pour adhérer, cliquez [ici](#).**

Coalition des ami.es du parc Jarry

info@capjarry.org

www.capjarry.org